

COMPTE-RENDU GT TDS LFML 08 FÉVRIER 2019

BO

L'effectif actuel a déjà été amputé de 3 personnes. Il va encore tomber petit à petit avec les mutations et les départs en retraites. L'objectif du GT TDS est de conserver un effectif minimum de 72 PC. Pour l'instant aucune ouverture de poste n'est prévue.

La DO semble convaincue par la nécessité d'un effectif à 72 PC mais ne garantit pas de le maintenir en permanence. Il faut donc travailler sur un TDS à 12 PCs par équipe, mais aussi envisager de travailler à 11 PCs par équipe.

Particularité des TDS

Les TDS proposés sont tous basés sur un nombre d'heures supérieur à 32h. Il y aura donc des JRH en compensation.

L'utilisation des JRH est acceptée par la DO, mais leur nombre doit rester raisonnable. Le maximum proposé dans les TDS 2002 est de 7. Cela reste acceptable.

Règlementairement, les JRH ne pourront pas être posés en période de charge.

Ces JRH donnent également lieu à une augmentation significative du nombre d'absences annuelles par PC à gérer au sein des équipes et ne pourront peut-être pas être posés à des dates choisies mais plutôt lorsqu'il y aura de la place.

Nombre de jours de congés

Le GT TDS a statué dès le début sur le maintien de 4 absences simultanées. Cette demande unanime et très forte des participants a été honorée.

Toute modification demandée par la DO sur le nombre d'absents simultanés devra donc donner lieu à un nouveau GT TDS. En effet, la baisse de 4 à 3 absents ne peut se faire que sur 4 mois

dans l'année, sachant que pour les 8 autres mois, la règle tolère jusqu'à 50% d'absents... Une augmentation du nombre d'absents hors période de charge devra alors être mise en place pour compensation (augmentation de 4 à 5).

Saisonnalité

Après consultation des équipes et des syndicats, le GT se prononce sur 2 saisons.

La haute saison sera définie entre le 1er avril et le 31 octobre.



Validation des TDS

Le choix du TDS 2002 à proposer à la DO s'est fait le lundi 11 février par retour de mail de l'ensemble des membres du GT.

Deux TDS proposant le même nombre d'ouvertures de positions sur les deux saisons ont été retenus avant le choix final.

FO se positionne sur le TDS proposé par Fabien. C'est celui qui propose les vacances les plus courtes, qui se rapproche le plus de l'objectif de 32h/semaine et qui limite le nombre de repas pris durant chaque vacation à 1.

Une consultation aura ensuite lieu ensuite pour voter entre le TDS 2002 et le TDS XP.

Elle aura lieu du 4 au 11 mars auprès de ceux qui ont une mention d'unité et des élèves.

Elle sera réalisée à bulletin secret avec émargement chez Patricia ou Maryse.

Il sera possible de voter par procuration sur papier libre avec nom du destinataire de la procuration et signature du votant.

En cas de validation du TDS Expé, le TDS 2002 choisi restera le TDS de repli durant les 3 ans d'expérimentation en cas d'abandon du TDS Expé.

Les résultats de la consultation seront présentés lors du CT exceptionnel du 18/03 afin de finaliser le choix. Dans tous les cas, l'administration devra proposer un nouveau TDS à l'issue de ce CT.

Votre représentante SNNA-FO : **Isabelle ESPANET**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

A....., le.....

Signature

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail

ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, Aéroport- Bloc

Technique - TSA 95003 33688 MERIGNAC Cedex

